L'ESTUAIRE Généalogique

SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE ET D'HISTOIRE DE RIMOUSKI
SGHR

Trente-quatrième année *Numéro 136* *Pages 85 à 112*
Prix : 6,00 $ *Hiver 2015*

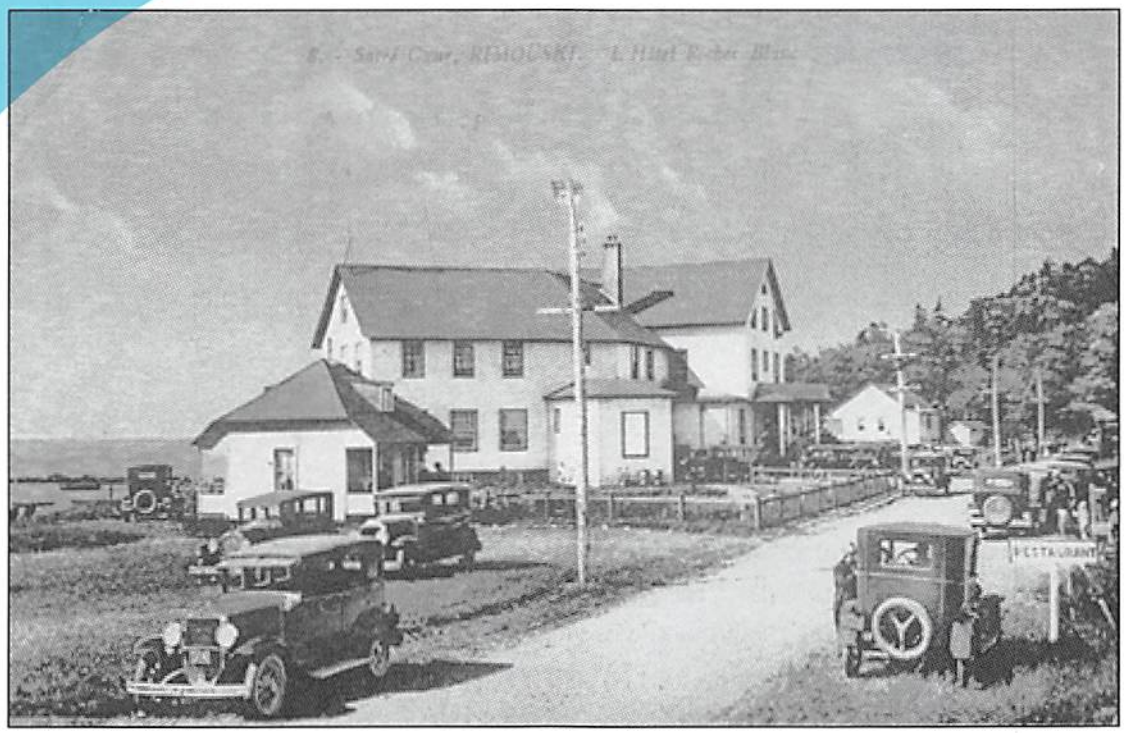

L'Hôtel Rocher Blanc, aujourd'hui détruit, était situé sur la rue du Rocher Blanc dans le quartier Sacré-Cœur à Rimouski. Vers 1940.

SOMMAIRE

Informations générales 86
Mot du président 87
La guerre 1939-1945 : participation des Rimouskois à la grande aventure 88
Mémoire sur le problème des jeunes filles de la campagne venant travailler en ville ...91
John McWilliams (1854-1921).....100
Curiosités notariales.....102
Curiosités généalogiques # 1 103
Des dictionnaires généalogiques de familles 104
Joseph Renaud dit Labonté 106
Horaire du Centre de recherche 111
In memoriam..... 111
Nouveaux membres 111

Société de généalogie et d'histoire de Rimouski (SGHR)
(Fondée à Rimouski le 13 août 1979, sous l'appellation Société généalogique de l'Est du Québec).
Membre de la Fédération québécoise des sociétés de généalogie.
Récipiendaire du Prix du Patrimoine 2000
Récipiendaire du Prix Cyprien-Tanguay 2002

Buts de la société :

- Organiser, promouvoir et patronner des activités et manifestations généalogiques, historiques et culturelles;
- inventorier, protéger et étudier le patrimoine;
- organiser et tenir des conférences, réunions, assemblées et expositions pour la promotion et la diffusion de la généalogie et de l'histoire.

Cotisation (*Renouvelable avant le premier janvier de chaque année*) **:**

Canada :	35 $ / 1 an
	Étudiant : 25 $ / 1 an
	Couple : 65 $ / 1 an *(Un seul exemplaire par parution)*
États-Unis :	45 $ U.S.
Autres pays :	45 $ U.S.

Conseil d'administration (2015-2016) :

Président Resp. informatique	Guy Bernier	*guy33ber@hotmail.com*	1116	(418) 723-4547
Vice-président Resp. Conférences & Formation	Pierre Rioux	*sgeq@iname.com*	0219	(418) 724-5061
Secrétaire	Louise Verrette	*louver@globetrotter.net*	1576	(418) 722-6358
Trésorier	Claude-C. Fortin	*clsy@cgocable.ca*	1346	(418) 724-6283
Resp. Estuaire généalogique	Laurent Bérubé	*laube39@globetrotter.net*	0023	(418) 723-5672
Resp. Bénévoles	Diane Côté	*giassonc@globetrotter.net*	1665	(418) 724-8038
Resp. Volet Histoire	Pierre Collins	*oursi@live.ca*	0373	(418) 724-9673
Resp. Bibliothèque	Raymond Levasseur	*rlevasseur40@gmail.com*	1058	(418) 724-6629
Resp. Bibliothèque & Achats	Sylvain Mainville	*sylvainm_27@hotmail.com*	0735	(418) 721-2742

Adresses de la Société : 110, rue de l'Évêché Est, Rimouski, Québec, G5L 1X9, (local L 120)
Téléphone: (418) 724-3242
Site Internet : http://www.sghr.ca
Courriel : *sghr@globetrotter.net*

L'Estuaire généalogique :

- Revue trimestrielle (printemps, été, automne et hiver).
- Le média officiel de la Société de généalogie et d'histoire de Rimouski.
- Gratuit pour les membres.

Les textes de la revue sont la responsabilité de leur auteur.

Dépôt légal : 4e trimestre 2015
Bibliothèques nationales du Canada et du Québec
Société canadienne des postes : Poste-publications, #40049995

Période : Hiver 2015
Mois de parution : Décembre 2015
ISSN 0824-4936

Le mot du Président

L'année, qui tire à sa fin, a été marquée en grande partie par l'acquisition d'un tout nouveau site web. L'idée principale, justifiant ce changement, était simplement de donner un meilleur service aux membres qui, en grande majorité, sont adeptes de l'informatique, source grandissante d'information de toutes sortes. Nous voulions également donner un nouveau service aux membres qui nous encouragent chaque année sans toutefois fréquenter notre centre de recherche.

Une source d'information qui était depuis longtemps demandée par plusieurs de nos membres, était qu'ils puissent voir sur le site, le contenu de notre bibliothèque. Nous présentons maintenant sur le site une mise à jour régulière de l'index de tous nos livres relatifs à l'histoire et la généalogie. Vous pouvez également voir une liste des volumes et logiciels de généalogie les plus consultés au centre de recherche. Ces deux éléments sont visibles pour tous ceux qui visitent notre site.

Également accessibles pour tous, sont, la liste et le prix de nos publications encore disponibles, la liste et le prix des livres usagers à vendre, les conférences futures à venir et le service de recherche que nous offrons aux gens qui ne veulent pas faire eux-mêmes de la généalogie.

La grande nouveauté du site est que les membres web peuvent consulter les bases de données que certains membres ont bien voulu partager avec nous. Ces consultations sont permises à raison de 150 clics par semaine; cette limite étant nécessaire pour préserver l'intégrité des bases. On entend par clic, le fait de visualiser le contenu associé à un individu, exactement comme BMS2000 procède. Le nombre de bases de données est minime pour l'instant et il ira en augmentant avec les années. J'incite donc les membres et les non-membres à partager sur notre site leur connaissance. Le site permet également aux membres web de lire L'Estuaire généalogique en ligne.

Ceux parmi vous qui étaient enregistrés comme membres réguliers au 31 mars de cette année, ont eu droit au statut de membres web depuis cette date. À compter du 1er janvier 2016, si vous désirez continuer à bénéficier de ces avantages, vous devrez payer un léger supplément de 5,00$ pour être membre web pour l'année 2016. Un avis en ce sens sera envoyé par courriel au début de décembre à tous les membres anciens et nouveaux. Ceux qui voudront ne pas se prévaloir de cette option, pourront toujours renouveler leur adhésion au prix régulier. Pour tous ceux qui veulent devenir membre web ou renouveler leur abonnement sur internet, prenez note qu'il n'est pas nécessaire d'être membre paypal pour le faire; en cliquant sur la ligne « ***vous n'avez pas de comptePAYPAL*** », vous apparait l'option de payer avec votre carte de crédit.

Bien que le contenu du site semble bien modeste, vous constaterez au fil du temps que les bases de données augmenteront et que de nouvelles applications seront disponibles. La capacité à contenir de l'information est très grande. Je vous encourage à nous faire des suggestions et de ne pas hésiter à rendre disponibles vos bases de données pour consultation.

Dans l'année qui se termine, nous avons perdu pas moins de 4 bénévoles de garde. La conséquence de cette perte nous amène malheureusement à **diminuer nos heures d'ouverture** dans la prochaine année. Dès le mois de janvier 2016, nous serons fermés le **lundi avant-midi** et le **jeudi avant-midi**. Nos heures d'ouverture passeront ainsi de 29 à 24 heures; encore beaucoup plus que la grande majorité des sociétés.

En terminant, je souhaite à tous, de joyeuses fêtes et une année 2016 remplie de bonheur, de santé et de belles trouvailles dans vos recherches généalogiques et historiques.

Guy Bernier, président

La guerre de 1939-1945 : participation des Rimouskois à la grande aventure. Le camp militaire C.A.B.T. C-55

Par le colonel Henri Labrie, E.D. – C.D.

Quand, le 3 septembre 1939, le gouvernement canadien déclare la guerre à l'Allemagne, la force militaire du Canada (armée terrestre, marine et aviation) compte approximativement 8000 hommes dont plusieurs sont en devoir administratif et des vétérans déjà âgés de la guerre 1914-1918. La milice canadienne (aviation – marine – armée) compte quelques 50 000 hommes de tous grades.

C'est très peu pour les responsabilités acceptées par notre gouvernement et le danger quasi immédiat que nous vivrons un conflit mondial.

Les premiers régiments canadiens quittent le Canada en décembre 1939 avec des cadres plus ou moins complets. Le recrutement volontaire complète les effectifs et des renforts nécessaires à la défense de l'Europe sont déjà en route pour l'Angleterre et pour l'Europe.

Le ministre de la défense du Canada doit construire et réorganiser, armée et la milice en plus de construire des usines d'armes, de munitions, d'équipements, des navires, des avions, etc., car il faut ravitailler l'Europe. De plus, il nous faut être prêt à nous défendre ici au Canada. Rappelons-nous que la Pologne, la Tchécoslovaquie sont tombées en 1939. La France, la Hollande, la Belgique en juin 1940, de même que Hong Kong.

Rimouski ayant toujours été un centre de milice avec le quartier général du Régiment « Les Fusiliers du Saint-Laurent » se voit confier la tâche d'organiser un centre régional d'entraînement militaire de base (C.A.B.T. C-55) pour recevoir et entraîner, au début, 500 appelés pour le service militaire et en augmenter le nombre à 1500 recrues. En plus, on doit trouver tout le personnel militaire de tous rangs, instructeurs, administration, etc.

Au début de l'été 1940, tout est concrétisé. Il y a à Rimouski une vie militaire avec tous les services : dortoirs, cuisines, chapelle, hôpital, prison, magasins, garages, salles d'entraînement, etc. Le major Paul-H. L'Heureux est désigné comme Commandant. Les officiers, sous-officiers et soldats seront des Fusiliers du Saint-Laurent. Tous, nous suivrons un entraînement intensif dans les diverses écoles militaires au Canada. Alors **Rimouski devient un centre d'entraînement militaire de base**.

La construction des huttes d'un dessin conventionnel débute sur les fermes de Cyrille Huppé et René Lepage (aujourd'hui St-Pie X Est). En octobre 1940, les premières recrues, appelées par le service militaire « Les Verts », nous arrivent des régions du Bas-St-Laurent : Rivière-du-Loup, Témiscouata, Matapédia, Gaspé, Côte-Nord, et aussi loin que des Iles-de-la-Madeleine.

La majorité de ces jeunes hommes n'ont jamais vécu en-dehors du foyer et de leur paroisse. Ils ont entre 18 et 24 ans, n'ont jamais vu un uniforme militaire et, à la rentrée, ils sont quasi tous gênés et sans apparence militaire. Mais, ils sont curieux et anxieux! Par petits groupes, ils sont conduits par un sous-officier à la salle à manger pour l'examen médical, à la documentation et à l'enregistrement.

Le quartier-maître leur propose des costumes qui ne leur font pas toujours. L'examen médical en retourne quelques-uns chez eux. D'autres demandent et obtiennent un congé de fils de cultivateur ou d'usine de guerre. D'autres s'essaient à se trouver des malaises, des infirmités...

Nous, miliciens, nous voilà donc responsables de la formation militaire de quelques 500 hommes qui se sont rapportés ou présentés. Il faut que tous soient transformés du civil au militaire, qu'ils acceptent ce nouveau devoir par une discipline de groupe, qu'ils améliorent leur santé physique et, psychologiquement, qu'ils puissent devenir les héros et les serviteurs dévoués du pays.

Généralement, après quelques semaines, ils sont heureux avec nous et prennent rapidement l'allure militaire. Un pourcentage élevé (peut-être 25 %), dès les premiers mois, acceptent de servir volontairement n'importe où dans le monde. Lorsqu'ils quitteront Rimouski, ils se retrouveront avec les Régiments R-22-R, le Chaudière, le Maisonneuve, l'Artillerie, Tanks, la Marine, l'Aviation et même les Commandos.

Pour le premier six mois de vie militaire à Rimouski, tout est loin d'être en place. Nous manquons d'équipement. Le terrain de terre noire n'est pas des plus propres, mais c'est la « Guerre ». Les huttes sont froides et chauffées avec du mauvais charbon. Au printemps de 1941, de nouvelles huttes sont construites et nous aurons 1000 recrues plus un groupe de 150 soldats entraînés qui fréquenteront l'école des Arts et Métiers pour suivre des cours accélérés de douze semaines en vue de devenir des mécaniciens de véhicules de combats, d'autos, des soudeurs, des menuisiers, des plombiers, des électriciens, etc., tous hommes de métiers bien nécessaires à l'armée. Les Rimouskois se souviennent des V.T.S.

Nous avons aussi le devoir d'organiser et d'intéresser tous ces hommes après les heures d'entraînement. Il faut les amuser et je dois remercier la population rimouskoise de son accueil et vous dire que nous avons bien apprécié la coopération des autorités civiles et religieuses : les responsables sportifs et promoteurs d'équipes de balles et de hockey du Séminaire et de l'Aréna, les Clubs sociaux, la Croix Rouge, les Chevaliers de Colomb. Le personnel et les propriétaires du Poste de radio CJBR ont fait leur part; les militaires avaient une émission gratuite hebdomadaire où ils pouvaient, en plus de passer des messages, montrer leurs talents de gigueur, de chanteur ou d'instrumentiste.

Enfin, tous les Rimouskois sont disponibles et même nos soldats bénéficient de tarifs réduits d'entrée au cinéma et à l'aréna. Pour nous, officiers, le club de golf du Bic nous est ouvert en tout temps.

Une cantine est organisée en ville. Elle sert de salle de rendez-vous et de rencontre. Des dames patronnesses en sont responsables et plusieurs sont devenues des marraines de guerre pour nos gars. Plusieurs recevaient nos soldats à la maison pour un repas et même pour leur réparer des vêtements, leur tricotaient et donnaient des gilets, leur écrivaient des lettres. Car ces hommes n'étaient pas tous disposés à écrire souvent à la maison. Quelques-uns s'ennuyaient, d'autres entraient dans la vie militaire avec beaucoup d'ardeur et de facilité. C'est avec orgueil que nous devons dire que plusieurs de ces « Verts » ont été décorés pour bravoure devant l'ennemi. D'autres ont obtenu des grades d'officiers, de sous-officiers dans toutes les armes.

Ce camp militaire d'entraînement a été quasi une grande entreprise pour la Ville de Rimouski, si nous considérons le côté économique et social. Il a provoqué un accroissement de population, la construction d'immeubles, l'amélioration des services **(en 1940, les rues de Rimouski étaient enneigées de décembre à avril)**.

Dans tous les domaines, cette population militaire temporaire, mais se renouvelant régulièrement durant cinq ans, dépensait une bonne partie de sa solde en ville. Même plusieurs y ont pris épouse et ce sont, depuis ce jour, toujours de bons Rimouskois.

De plus, l'école d'Arts et Métiers Brillant est devenue l'École technique agrandie; on l'a organisée et équipée pour recevoir 150 soldats, des vétérans de la guerre, pour la réhabilitation (qui voulaient se réhabiliter ou s'ajuster à leur nouveau statut, le civil). Je demeure sous l'impression que c'est le département de mécanique diésel, pour soldat, qui est à l'origine de la fondation de l'école de Marine.

La Ville de Rimouski était très active durant la guerre et le Camp militaire a beaucoup contribué à faire avancer la métropole du Bas-St-Laurent, bien que la guerre était à sa porte. Il faut se rappeler qu'il y a eu approximativement douze navires marchands et militaires de torpillés dans le fleuve et le golfe St-Laurent entre Métis Beach et Cap-Desrosiers en 1942-1943.

Le « Black out » (fenêtres fermées, phares d'automobiles peinturés) a été obligatoire en 1943 et les convois militaires ou marchands se formaient à l'intérieur de Bic, avant de continuer leur route pour ravitailler nos militaires et les civils en Europe. Il va sans dire que le chemin de fer est devenu très occupé et les trains de passagers avaient perdu la priorité de circulation.

Le Camp militaire a fait partie du système de défense de l'Est du Canada et devait être prêt à entrer en devoir d'opération militaire comme combattant n'importe où dans l'Est du Canada en cas de désastre venant de la mer ou quelque part sur la Côte Est du pays et ça, conjointement avec les aviateurs du Camp d'entraînement d'Aviation (École de Bombardement) de Mont-Joli.

Le 2ième bataillon Fusiliers du St-Laurent était en devoir de surveillance et de défense en Gaspésie sous le commandement du Lieutenant-colonnel Joseph Pineault. Les autres armes telles l'artillerie, la marine de guerre, étaient postées en Gaspésie, sur la Côte-Nord du St-Laurent et à l'Est jusqu'en Nouvelle-Écosse.Tout le système de communication : chemin de fer, téléphone, télégraphe, radio sous contrôle et, heureusement pour nos populations, l'ennemi n'a pas débarqué. Des marins et des navires de toutes sortes ont été affectés au sauvetage des naufragés. La surveillance de la Côte-Nord du St-Laurent était sous la responsabilité de l'aviation de Goose Bay, de Moïsie et de Bagotville.

J'ai connu les débuts du Camp Militaire 55 sous les ordres du Major Paul-H. L'Heureux, du Major Alphonse Couillard, du Lieutenant-colonel Charles Bellavance. J'ai été le 4ième officier-commandant du Camp 55 de Rimouski. J'ai quitté Rimouski pour l'Europe au début de février 1943. Je suis heureux de dire à la population rimouskoise qu'elle nous a été d'une grande aide. Les citoyens ont créé un climat favorable qui a certainement encouragé et marqué la vie militaire de nos recrues et des militaires responsables.

Plusieurs ont connu le champ de bataille, « la vraie guerre » en Europe, au Japon et en Corée. Ils nous ont fait honneur et c'est avec plaisir que plusieurs ont assisté, après la guerre, au dîner d'honneur offert par les autorités civiles et religieuses au séminaire de Rimouski.

Au nom de tous les militaires du Camp 55 et des Vétérans de la guerre 1939-1945, merci Rimouskois. À mes Compagnons de toutes Armes, Salut!

Source : Mosaïque rimouskoise, Une histoire de Rimouski par le Comité des fêtes du cent cinquantième anniversaire de la paroisse Saint-Germain de Rimouski, 1979.

Note : Le doyen du régiment Les Fusiliers du St-Laurent, le colonel Henri Labrie, est décédé le 31 octobre 2006 à l'âge de 94 ans et 10 mois. Il était l'époux de madame Lucienne Brillant, demeurant au 506, rue Lasalle, à Rimouski. Né à Mont-Joli le 19 décembre 1911, il était le fils de Joseph Labrie et Claudia Rousseau.

Henri Labrie a comblé plusieurs postes civils avant d'entreprendre une carrière militaire en 1932 au sein des Fusiliers du Saint-Laurent (Armée canadienne). En Angleterre, il est affecté dans le régiment de Maisonneuve. Il est ensuite appelé à participer activement à plusieurs batailles en Allemagne, aux Pays-Bas, en Belgique et en France où il a été gravement blessé par des éclats d'un obus tiré d'un canon allemand dissimulé dans le clocher d'une église. Après sa convalescence en Angleterre, il est intégré à l'administration militaire où il est alors appelé à côtoyer le célèbre Général américain George Patton au quartier général de la Troisième armée américaine.

Mémoire sur le problème des jeunes filles de la campagne venant travailler dans nos villes

(NDLR) Ce mémoire en provenance du Secrétariat général de la jeunesse ouvrière catholique féminine a été envoyé aux évêques du Québec à l'automne 1941. Chaque curé de paroisse du diocèse de Rimouski l'a reçu. On recommandait fortement aux instances religieuses de l'époque de se pencher sur ce problème criant, dans les villes comme dans les campagnes. Le Canada était en guerre à cette époque et la fin de la guerre n'a fait qu'accentuer les choses.

Le cas particulier des servantes

C'est l'un des graves problèmes auxquels la J.O.C.[1] a eu à faire au cours des deux dernières années. Les enquêtes qu'elle a faites dans ce domaine révèlent l'acuité du problème. Dans la ville de Montréal surtout, la J.O.C.F.[2] a touché du doigt les grands besoins physiques et moraux de cette catégorie de jeunes travailleuses de nos villes. La J.O.C.F. a constaté le fait qu'un nombre plus grand de jeunes filles de la campagne arrivent chaque année dans nos villes pour y chercher de l'ouvrage. La grande majorité s'oriente vers le service domestique. Et cela non seulement dans nos grandes comme Montréal, Québec, Ottawa, comme quelques-uns pourraient le croire, mais dans toutes nos villes comme Trois-Rivières, Joliette, Drummondville, Saint-Jean, Rimouski, Chicoutimi, etc...

Devant un problème aussi angoissant, la J.O.C.F. n'a pu rester inactive. Elle s'est mise à la besogne immédiatement pour apporter une solution réelle et pratique à un mal sans cesse grandissant. Les âmes de ces jeunes filles qui se perdent par milliers demandent qu'un mouvement d'Action catholique de jeunes dont la spécialité est d'aider les jeunes ouvrières fasse tout en son possible pour les sauver. Aussi, la J.O.C.F. a-t-elle organisé son service domestique pour sauver ces jeunes filles en danger. Fonctionnant depuis plus d'un an, ce service a fait une enquête sérieuse sur le milieu des domestiques. Nous basant sur les résultats de cette enquête, nous soumettons aux évêques des diocèses, un exposé de la situation actuelle et des remèdes que nous proposons.

D'où nous viennent ces jeunes filles

Habituellement, elles viennent des campagnes avoisinant les villes. Dans le cas de Montréal, le champ de recrutement de ces jeunes filles est beaucoup plus vaste. Les villages des Laurentides jusqu'à Mont-Laurier, les régions de Joliette, des Trois-Rivières et de Nicolet, les Cantons de l'Est fournissent un grand nombre de jeunes filles qui travaillent en service domestique à Montréal. Mais le grand nombre nous vient d'une plus grand distance encore : ce sont des jeunes filles qui nous arrivent de la région de Rimouski, de la Gaspésie et du Nouveau-Brunswick. Celles du Nouveau-Brunswick sont plus particulièrement demandées parce qu'elles savent l'anglais et qu'elles sont résistantes au travail. On serait surpris d'apprendre le nombre d'Acadiennes travaillant à Montréal.

Leur âge

Elles arrivent à Montréal à un âge particulièrement jeune d'une façon générale. On en a vu arriver à l'âge de 13 ou 14 ans. Dans un village de la Gaspésie, une jeune fille disait qu'il n'y avait plus une jeune fille dans sa paroisse qui dépassait 16 ans; toutes les autres étaient parties pour Montréal. Le père de cette jeune fille venait d'obliger sa sœur à se marier à l'âge de 15 ans pour qu'elle ne parte pas pour la ville. L'on sait qu'à cet âge, ces petites ne peuvent être préparées suffisamment à envisager les dangers de nos grandes villes.

Leur famille

Les nombreux retours d'enquête que nous avons reçu à la Centrale nous révèlent que les familles de ces petites servantes sont habituellement des familles très nombreuses : 10, 12, 15 et 18 enfants. Ce

[1] Jeunesse ouvrière catholique
[2] Jeunesse ouvrière catholique féminine

sont en grande majorité des jeunes filles de cultivateurs. Rendues à un certain âge, on a besoin qu'elles gagnent pour aider la famille, ou au moins, on ne veut plus qu'elles soient à charge de la maison. Beaucoup de jeunes filles nous ont dit que sur une terre les garçons sont plus appréciés que les filles et qu'en conséquence, ceux-là ont tous les privilèges tandis que celles-ci se font souvent dire qu'elles sont de trop.

Les raisons du départ

Elles sont nombreuses, mais en général, elles se résument plus ou moins au besoin d'argent. Un bon nombre de jeunes filles sont parties de chez elles en promettant de donner à leurs familles le salaire qu'elles gagneraient dans les villes. Elles le font habituellement pendant quelques mois. Mais vite, les besoins de la ville leur font dépenser leur argent sans qu'elles ne puissent rien envoyer à la maison.

Une autre cause est la soif d'une vie libre où les toilettes ont une grande attirance. Ceci est augmenté par les touristes qui viennent faire parade devant les jeunes campagnardes ébahies de leurs toilettes, de leur argent, etc. De plus, les touristes quand ils sont à la campagne, engagent la fille du cultivateur voisin qu'ils ramènent avec eux en ville, les vacances terminées.

Les jeunes filles qui travaillent dans les villes économisent leur argent pour pouvoir retourner chez elles dans les mois de vacances. Elles aussi, font parade de toilettes et de vie facile. Elles deviennent de véritables agents de propagande et de recrutement, s'engagent même à trouver des places à toutes les jeunes filles de la même paroisse qui veulent travailler en ville.

Les malentendus, les chicanes, le manque de compréhension des parents, l'égoïsme des grands frères sont aussi des causes fréquentes qui feront partir les jeunes filles de la campagne pour la ville.

Leur manque de préparation

Ces jeunes filles qui arrivent assez jeunes en ville manquent forcément d'une préparation suffisante pour envisager tous les dangers moraux qui les attendent. De plus, au témoignage même de ces jeunes filles, personne, pas même leur maman, ne leur a parlé clairement des dangers qui les attendaient. On leur a bien donné en général des avertissements d'être une bonne fille, mais où se trouvait le danger, on ne leur disait pas. La maman est trop gênée pour parler des problèmes de pureté à sa grande fille. De plus, vivant à la campagne, la maman ne sait pas quels sont les dangers de la ville. Étant d'au moins 20 ans plus vieille que sa fille, elle ne comprend pas souvent la situation moderne faite aux jeunes filles dans les villes. Et ils sont nombreux les cas de jeunes filles tombant dans les pièges qu'elles n'ont pas su prévoir, tombant en fait par ignorance. Alors, si elles avaient été prévenues, elles auraient facilement échappé au danger.

Ensuite, entrant au service d'étrangers, elles se sentent tout à fait libres d'organiser leurs loisirs comme elles le désirent. Et en général, il y a d'heureuses exceptions toutefois, les patronnes ne se sentent pas responsables vis-à-vis la vie morale de jeunes filles qui travaillent pour elles. Les jeunes filles rencontrent souvent des dangers dans la maison même où elles travaillent, mais c'est surtout à l'occasion des fréquentations, qu'il leur est défendu de faire à la maison, qu'elles tombent irrémédiablement.

L'arrivée en ville

Il y a deux catégories de jeunes filles. Un certain nombre arrivent en ville avec une place assurée qui leur a été choisie par un parent, une amie ou qu'elles ont trouvée dans les annonces classées des grands quotidiens. Ces jeunes filles trouvent de l'ouvrage dès leur arrivée en ville. Mais tout de même, le choix qu'en a fait leur amie, n'est pas toujours la garantie de l'honnêteté de la maison où elles travaillent. Les annonces classées des grands quotidiens, en raison de l'anonymat dont ils se couvrent (on demande d'écrire à un casier postal) sont souvent un piège dans lequel tombent celles qui ne sont pas sur leurs gardes.

Les jeunes filles qui arrivent en ville sans avoir une place déterminée sont plus exposées encore. Toute une organisation qu'on pourrait qualifier de « première étape de la traite des blanches » est là pour les happer et les conduire graduellement vers les maisons de prostitution.

Les trains d'excursion, les gares, les endroits publics voient circuler des jeunes gens, des jeunes filles dont le but est de recruter des filles pour ces maisons de prostitution. La police de Montréal nous a donné dernièrement le chiffre de 5000 filles qui, dans la métropole, vivent de la prostitution. La majorité de ces filles sont originaires des campagnes. À un moment donné de misère physique et morale, découragées de la vie, elles vont se donner à ces institutions misérables pour leur plus grand malheur. Quand elles n'y vont pas d'elles-mêmes, elles tombent dans des guets-apens organisés par des traiteurs.

D'après nos enquêtes, c'est surtout à la perte du premier emploi que ces jeunes filles se trouvent surtout exposées parce qu'elles ne connaissent pas la ville et qu'elles sont dans le chemin, sans que personne puisse leur venir en aide.

Bureau de placement

Diverses associations catholiques ont un bureau de placement. La J.O.C. en a organisé dans toutes ses fédérations. Celui de la centrale jociste répond à une cinquantaine d'appels tous les jours. Ces bureaux de placement nous permettent de suivre les jeunes filles à leur travail et souvent de les embrigader dans une section jociste.

Mais il y a un danger évident, ce sont les bureaux de placement publics pour qui le placement n'est souvent qu'une question de mettre deux fiches ensemble, celle de l'employeur et celle qui demande un emploi. Toute préoccupation morale est souvent absente du placement.

Travail

Un grand nombre de jeunes filles travaillent chez des étrangers à notre foi, c'est-à-dire chez des protestants, chez des juifs. Elles y sont quelquefois mieux traitées matériellement que chez nos Canadiens-Français. Aussi, le dicton circule qu'il vaut mieux travailler chez des Juifs que chez des Canadiens.

Mais on voit le danger de ces jeunes filles dont les convictions religieuses ne sont pas très profondes, qui passent la majeure partie de leur journée en contact permanent avec des étrangers à leur foi, lesquels quelquefois font un vrai travail diabolique pour leur faire perdre leurs pratiques religieuses et en particulier, celles de faire maigre le vendredi et d'aller à la messe le dimanche.

Le travail est dur en général dans les maisons privées. Il commence tôt le matin et finit tard le soir. Le salaire, malgré le manque de main-d'œuvre actuellement, est généralement trop bas. Le logement aussi laisse à désirer. Mais, ce dont elles souffrent le plus, c'est d'être considérées comme des étrangères dans la maison où elles travaillent.

En général, les jeunes filles se sentent humiliés de travailler au service des autres dans les maisons privées. Le mot « servante » leur fait peur. Elles transportent partout leur sentiment d'infériorité vis-à-vis les autres jeunes ouvrières.

Loisirs

La plupart des jeunes filles en service privé prennent des vacances dans leur famille. Il est très rare que ces vacances soient payées. Et généralement durant leur travail, leurs journées de congé sont peu nombreuses, de même que leurs soirées. Dans certaines familles cependant, la jeune fille a toutes ses soirées libres. Ne sachant où aller, elle passe ces veillées dans les cinémas, dans les salles de danse, dans les parcs, etc. Elles se font souvent payer leurs dépenses par le flirt d'une soirée. On peut s'imaginer les dangers qui les attendent.

Fréquentations

Dans 95% des cas, les jeunes filles en service ne peuvent fréquenter où elles travaillent. La première condition qu'on leur pose est celle-ci : « Vous savez, je suis une bonne chrétienne, je ne voudrais pas me rendre responsable de ce qui pourrait se passer dans mon salon. Je vous demanderais de ne pas recevoir votre ami ici ». Et on laisse fréquenter ces jeunes filles partout, dans la rue, au parc, dans les salles de danse, au cinéma, dans la chambre même du garçon et on ne se sent nullement responsable des fréquentations de sa bonne. Aussi, les résultats sont-ils désastreux.

À Montréal, sur 500 cas de filles-mères qui ont pu être suivis, 225 soit 45% sont des jeunes filles travaillant en service domestique. À Québec, sur 523 cas dont a eu à s'occuper M. l'abbé Victorin Germain, 261 sont des jeunes filles qui se sont inscrites comme travaillant en service domestique. La proportion est effarante. Il est vrai qu'il faut déduire de ces chiffres le nombre de jeunes filles dont l'accident s'est produit à la campagne et qui sont venues en ville pour cacher leur état. Elles y travaillent en service domestique avant d'entrer à l'hôpital. Tout de même, la proportion est là. Si nous allons à la cause, nous voyons qu'un certain nombre de ces chutes se sont produites à la maison où elles travaillent, mais dans la généralité des cas, le mal vient de fréquentations faites sans surveillance.

Retour à la campagne

Ces jeunes filles sont perdues irrémédiablement pour la campagne. D'après nos enquêtes, quand ça fait moins de six mois qu'une jeune fille est en ville, elle veut ordinairement retourner à la campagne, mais quand ça fait plus de six mois, elle ne veut plus y retourner. Elle marie habituellement un jeune garçon de la ville ou un jeune homme de la campagne venu s'établir en ville depuis un certain temps. Elles conservent aussi un certain dégoût des travaux de la terre et, comme elles disent, de la vie ennuyante des campagnes.

Un curé d'une paroisse de campagne des environs de Montréal disait dernièrement : « Il ne me reste dans mon village que deux jeunes filles en âge de se marier. Sur ces deux-là, il y en a une qui ne cherche que la première occasion de partir pour la ville, et l'autre est attachée de toute son âme à la campagne, c'est la servante du presbytère. Par contre, j'ai une trentaine de jeunes gens qui cherchent à se marier. Où trouveront-ils? Ce sera encore pour eux la désertion des campagnes parce qu'aucune jeune fille n'acceptera de les marier pour retourner sur une terre ».

Conclusion

Voilà la GRANDE MISÈRE des jeunes filles en service domestique. Le problème n'est pas nouveau parce qu'on nous dit qu'il existait il y a trente ans et plus. Mais il est d'une acuité particulière, depuis environ cinq ou six ans.

Le rapport que nous venons de faire s'applique surtout aux 5000 filles (le chiffre est de Mgr Charbonneau dans sa lettre pastorale sur l'Action catholique) qui actuellement sont originaires de la campagne et qui travaillent dans la ville de Montréal. Leur cas est plus alarmant que celui des jeunes filles qui travaillent dans nos autres villes. Toutefois, d'après l'enquête menée par la J.O.C.F. dans toute la province, le même problème, bien qu'à un degré différent existe dans des villes comme Québec, Ottawa, Trois-Rivières, etc.

Le problème est aigu **au point de vue religieux et moral** parce que c'est par milliers que les âmes de ce milieu se trouvent exposées aux plus grands dangers. En fait, ces jeunes filles tombent plus facilement parce qu'elles ne sont pas préparées aux dangers qu'elles courent. Elles deviendront à leur tour des mères de familles qui formeront leurs filles à leur image et ressemblance.

Le problème est aigu **au point de vue national et économique** parce qu'il entraîne la désertion irrémédiable de nos campagnes. On n'a peut-être pas suffisamment envisagé cet aspect du problème de

la désertion de nos campagnes. On serait surpris de voir la grande part prise par ces jeunes filles qui, se mariant en ville, ne veulent plus rester à la campagne.

Quelle sera la solution?

LA SOLUTION

La J.O.C.F. travaillant de concert avec la J.A.C.F.[3] s'efforce d'apporter une solution à ce grave problème. S'étant développés par toute la Province, ces deux mouvements spécialisés pourront appliquer les remèdes de nature à guérir une telle plaie sociale.

La J.O.C.F. a organisé depuis plus d'un an un service spécial destiné à sauver ces jeunes filles et même à les rendre conquérantes en les faisant travailler elles-mêmes à sauver leurs compagnes de service : c'est le service domestique dont Mgr Charbonneau parle en ces termes dans sa lettre pastorale sur l'Action catholique : « Le service domestique est une autre initiative de la J.O.C. qui mérite notre admiration et notre encouragement. Depuis nombre d'années le grand problème de la protection des domestiques attendait une solution pratique. Plusieurs initiatives privées se sont employées jusqu'ici à remédier au mal. Nous louons leurs efforts et leur dévouement. Il manquait cependant un mouvement d'ensemble. La J.O.C. à la suite d'une étude discrète, sérieuse et prolongée dans les milieux les plus divers, a lancé son service domestique pour tout le pays et plus spécialement pour notre ville, qui ne compte pas moins de 5000 filles en service privé et dont la majorité vient de la campagne. Une fédération jociste des domestiques est déjà constituée dans notre ville épiscopale; elle groupe une dizaine de sections très actives. Nous pouvons espérer que le problème trouvera enfin une solution efficace si tous favorisent, comme il faut l'espérer, le travail de la J.O.C. dans ce domaine ».

Le service de tutelle

Mgr Charbonneau l'explique de la façon suivante dans sa lettre pastorale : « Dans le cas où des jeunes de la campagne devront gagner la ville, la J.A.C.[4] aura soin de les orienter vers la J.O.C. Ainsi, lorsque des jeunes filles quitteront les paroisses rurales pour devenir domestiques à Montréal, la section locale de J.A.C. devra prévenir la Centrale jociste qui s'occupera de les protéger et de leur trouver un emploi. Que ce mode de collaboration pourtant ne soit pas interprété comme une invitation à quitter le foyer pour venir à la ville. Nous comptons. Au contraire, que l'influence de la J.A.C. rendra ces cas de plus en plus rare ».

Ce service est de la plus grande importance actuellement pour sauver les jeunes domestiques. Il faudra avant tout, bien entendu, garder à la campagne le plus grand nombre de jeunes filles possible. Il revient à la J.A.C. et à l'U.C.C.[5] de mener une campagne dans ce sens, de supprimer les causes d'un tel état de chose. Mais il y aura toujours un assez grand nombre de jeunes filles qu'on ne pourra empêcher de partir pour les villes. Pour ces cas-là, la J.A.C.F. et la J.O.C.F. ont fait un accord selon lequel on devra avertir le Secrétariat fédéral de la J.O.C.F. de la ville où les jeunes filles vont aller, en donnant tous les renseignements qui seront nécessaires pour bien les connaître. Ainsi, la J.O.C. pourra noyauter ces jeunes filles dès leur arrivée en ville.

Il serait très important que les curés soient au courant de ce service de tutelle organisé à l'intérieur de la J.O.C.F. et entre la J.A.C.F. et la J.O.C.F., afin qu'ils puissent stimuler leurs dirigeants dans ce travail de tutelle ou qu'ils puissent au besoin, écrire eux-mêmes aux Secrétariats fédéraux de la J.O.C.F., à l'adresse indiquée sur le verso de la couverture de la brochure du Service domestique.

[3] Jeunesse agricole catholique féminine
[4] Jeunesse agricole catholique
[5] Union catholique des cultivateurs

Le Service du Home

Actuellement, quelques fédérations comme les Trois-Rivières ont un HOME pour secourir les jeunes filles qui n'ont pas où coucher, où se retirer. À Montréal, nous avons « La protection de la jeune fille » qui reçoit nos cas. Mais elles ne peuvent actuellement répondre à toutes nos demandes. Il nous faut un Home, une maison d'accueil. Nous pourrions y recevoir ces jeunes filles pour le coucher et les repas. Car il est à remarquer qu'une première chute se produit souvent quand une jeune servante, ayant perdu sa place, n'a pas d'endroit pour coucher. La J.O.C.F. de Montréal est actuellement à faire les démarches nécessaires pour ouvrir ce HOME. Seule la question de finances est actuellement le grand obstacle à l'éclosion et à l'organisation de cette œuvre. C'est l'intention toutefois des dirigeants diocésains de procéder graduellement et de commencer avec quelques chambres qui augmenteront au besoin.

La semaine de propagande du service domestique

Mais pour mener à bien son travail, la J.O.C. a besoin de l'opinion publique. Il faut que le public sache que la J.O.C. a fait dans ce domaine et ce qu'elle veut faire. Il faut que les jeunes filles en service sachent que la J.O.C. existe et qu'elle peut leur aider dans n'importe quelle situation où elles se trouvent. Il faut que les jeunes filles de la campagne apprennent qu'il est mieux pour elles de rester chez elles que de venir s'engouffrer dans les villes au prix de leur santé physique et morale. Il faut que les patronnes comprennent que les jeunes filles à leur service ont une âme vis-à-vis laquelle elles doivent se sentir responsables.

En conséquence, les dirigeantes générales du service, avec l'entière approbation de Mgr Charbonneau, ont décidé de lancer du 2 au 9 novembre 1941, une semaine de Propagande du service domestique.

Moyens de propagande

Tous les moyens de propagande modernes seront mis en branle pour atteindre tous les milieux de vie influencés par les jeunes filles travaillant en service. Radio-Canada met à la disposition de la J.O.C. une émission quotidienne d'un quart d'heure relayé sur chacun de ses huit postes du réseau français. Le journal *Le Devoir* de Montréal ouvre ses colonnes pour un reportage qui sera fait tout probablement par M. Émile Benoist sur le problème domestique actuel. « La Jeunesse Ouvrière » (J.O.C. et « JAC », les deux journaux de masse des mouvements intéressés publieront en cette occasion un numéro spécial sur ce problème. Dans toutes les sections jocistes, il y aura des réunions publiques pour frapper l'opinion. Des pancartes seront affichées pour répandre les méthodes Jocistes. Dans certains diocèses, les évêques ont promis une intervention auprès de leur fidèles pour appuyer le travail de l'Action catholique dans ce domaine.

Objectif

La semaine de Propagande du service domestique de la J.O.C.F. et de la J.A.C.F. veut atteindre trois objectifs :

1- **Aux jeunes filles de la campagne.** Elle veut donner la fierté de leur état. Elle veut leur faire comprendre qu'elles doivent demeurer à la campagne et ne pas venir grossir le nombre de désemparées de nos villes. Ce sera là l'objectif principal poursuivi par la J.A.C.F.
2- **Aux jeunes domestiques**, elle veut inspirer une fierté de leur métier. Elle veut leur faire comprendre leur devoir chrétien. Elle veut développer en elles la conscience et la compétence professionnelles.
3- **Aux patrons**, elle veut faire comprendre que la jeune fille qui travaille pour eux doit faire partie de la famille et qu'en conséquence, on doit se tenir responsable d'elle tant au point de vue religieux que moral.

Les revendications de la J.O.C.

Pour atteindre ce triple objectif et pour réaliser pleinement cette œuvre de relèvement des domestiques, la J.O.C. propose le programme suivant :

1- Les jeunes filles de la campagne doivent rester chez elles :
- Par vocation d'abord! Pour rester des femmes libres.
- Des femmes qui relèveront la classe agricole.
- La classe agricole, l'unique espoir de la société d'après-guerre où chacun sera utile, en étant à sa place.
- La place de la jeune fille de la campagne est chez-elle, non à la ville.
- On les aimera, on les admirera, en autant qu'elles resteront elles-mêmes.
- Aux parents cultivateurs, de collaborer en étant justes (pas de préférences marquées pour les gars!) et généreux (qu'on lésine moins sur la question argent pour pouvoir donner aux filles ce dont elles ont légitimement besoin!)
- C'est aux filles de la ville qu'il revient de travailler en service domestique, lequel est un travail vraiment féminin en comparaison de celui des manufactures.

2- La J.O.C. demande la protection des jeunes filles aux gares :
- Les gares, endroits préférés des racoleuses, des agents de prostitution...
- Endroit où une surveillance constante doit s'exercer.
- La J.O.C. sera là comme ailleurs pour les préserver, et cela en collaboration avec les mouvements agricoles : J.A.C., U.C.C., etc.; avec les parents, les amis, etc.; avec les jeunes rurales elles-mêmes, lesquels avertiront la J.O.C. de l'arrivée en ville d'une jeune rurale.
- Et la J.O.C. sera à la gare, trouvera un emploi par son bureau de placement, procurera de vraies amies.

3- La J.O.C. demande que l'âge d'entrée en service soit de 16 ans :
- Sinon la jeune fille...
- N'est pas assez forte pour entreprendre les lourds travaux du ménage.
- N'a pas la formation ménagère suffisante.
- N'est pas suffisamment préparée à affronter les dangers moraux de la ville.
- Manque de convictions religieuses solides.

  Et alors...
- C'est la détresse physique, morale, religieuse.
- Ce sont tous les dangers qu'il n'est pas facile d'éviter.

4- La J.O.C. demande pour la domestique la fierté de son métier, de son travail :
- Elle est une aide familiale authentique, une ménagère, une cuisinière, une fille de chambre, et surtout une éducatrice.
- Ses activités journalières touchent à toute la vie humaine.
- Tous les détails de son métier la préparent à être plus tard... une ménagère parfaite, une maman pratique et une éducatrice expérimentée.

5- La J.O.C. demande que les aides familiales soient des compétences :
- Elles obtiendront une meilleure position.
- Elles mériteront un salaire plus élevé.
- Elles gagneront l'estime de leurs patrons.
- Elles fonderont un foyer plus heureux, mieux tenu, mieux administré.
- Elles auront appris à bien éduquer leurs enfants, en faire des hommes, des chrétiens convaincus.
- Et pour devenir compétentes : cours de toutes sortes : cuisine, couture, tenue de maison, puériculture, etc. Il faut profiter des cours donnés par les écoles ménagères pratiques.

6- La J.O.C. demande une classification des aides familiales :
- Classification qui se ferait suivant la compétence.
- Classification qui déterminerait le salaire.
- Classification qui relèverait le service domestique à la hauteur de tout autre métier organisé.
- Classification qui pourrait être faite par des écoles ménagères autorisées lesquelles donneraient des certificats de compétence de différentes classes.

7- La J.O.C. demande aux aides familiales d'être consciencieuses dans leur profession :
- L'amour du travail et un sens chrétien sont à la base de la conscience professionnelle.
- Aimer son métier et prendre l'intérêt de son patron, deux choses qui se tiennent. Cela suppose : une formation morale à toute épreuve; un sens profond du devoir; un respect du temps et des choses qui ne nous appartiennent pas; un respect très sacré des âmes d'enfants qui nous sont confiées et un désir ferme de rayonner dans la famille.
- La domestique doit à ses patrons le respect, l'obéissance, le travail, etc.

8- La J.O.C. demande que la domestique fasse partie de la famille :
- À cause de ses fonctions, elle est vraiment l'aide familiale.
- Qu'on le veuille ou non, elle a une certaine influence sur la famille et sur ceux qui viennent en contact avec elles.
- Aux patrons de traiter leur aide-familiale de la même manière qu'ils traiteraient leur fille
- Elle n'est pas une mercenaire, une machine, un outil, un bibelot mais une personne humaine qui a besoin de sympathie, de compréhension, de protection. Les patrons en sont responsables. Qu'ils traitent donc leur employée avec la même charité avec laquelle ils voudraient qu'on traitât leurs enfants.

9- La J.O.C. veut des conditions de travail raisonnables :
- L'ouvrière n'est pas une machine, c'est une personne humaine.
- Une machine est rarement en action 15, 18 heures par jour. Pourquoi la domestique le serait-elle plus que 10 heures?
- La domestique a besoin de repos durant la journée. Ces moments de détente lui permettront de mieux faire son travail.
- La J.O.C. demande une chambre séparée pour la domestique; une chambre aérée, pas avec les enfants, encore moins avec le chien et surtout pas du tout dans le studio où la famille passe ses veillées. Un coin intime où elle pourra refaire ses forces, se détendre.

10- La J.O.C. demande encore pour elles un minimum de congés :
- Au moins deux soirs par semaine, un après-midi par semaine. Un dimanche tous les quinze jours.

11- La J.O.C. demande un salaire raisonnable et des vacances payées :
- « On doit payer à l'ouvrier un salaire qui lui permette de pourvoir à une subsistance et à celle des siens». (Pie XI, dans Rerum Novarum).
- 2,00$ par semaine pour une domestique qui a tout à faire n'est pas raisonnable!
- Le salaire doit être intégralement, fidèlement payé suivant les heures de travail, d'énergie dépensées.
- Une servante compétente a droit à 25$ par semaine.
- La J.O.C. demande des vacances payées : une semaine après 6 mois de travail assidu et deux semaines après un an de travail.

12 La J.O.C. demande pour l'aide familiale la facilité de remplir ses devoirs religieux :
- L'assistance à la messe le dimanche et les fêtes d'obligation.
- La suppression de tout travail non urgent le dimanche (trempage de linge, pressage des habits, lavage des planchers, etc.
- La possibilité de faire maigre le vendredi et les jours d'abstinence.

13- La J.O.C. veut qu'on protège la domestique dans ses fréquentations :
- Les fréquentations, problème vital de la domestique.
- Problème dont le patron doit se préoccuper s'il est vraiment chrétien.
- Y faire face et travailler à le résoudre.
- À le résoudre en permettant à sa domestique de recevoir chez lui dans sa maison, où il pourra faire la surveillance nécessaire, surveillance commandée par son devoir de patron.
- Mieux vaudrait avoir un coin de cuisine ou du boudoir pour les fréquentations que le parc, la rue ou la chambre de l'ami.
- Il y aurait moins de filles-mères chez les domestiques si les patrons avaient toujours rempli ce devoir de protection.

14- La J.O.C. veut pour la domestique des loisirs sains et élevants :
- Les loisirs, autre problème. Sa solution se trouve dans la J.O.C. avec ses cadres organisés, sa vie d'équipe, ses amitiés jocistes, ses loisirs organisés, ses soirées récréatives et formatrices.
- La J.O.C. souhaite que toutes les domestiques s'unissent avec elle pour devenir fières, pures, joyeuses et conquérantes!!

15- La J.O.C. demande un « home » jociste :
- Un home où les jeunes filles pourraient se retirer en attendant une position entre deux emplois.
- Un home où les aides familiales pourraient recevoir leur ami quand les patrons ne veulent ou ne peuvent permettre les fréquentations à leur foyer.
- Un home où les aides familiales pourraient passer leurs loisirs sainement et pratiquement (cours de toutes sortes.
- Un home pour lers désemparées de toutes catégories (les malades, les sans-famille, les nouvelles arrivées, etc.).
- Un home enfin pour toutes celles qui veulent retrouver l'atmosphère du « chez-nous ».

Conclusion

Voilà le problème : des milliers et des milliers de jeunes filles déracinées des campagnes qui viennent se perdre dans nos villes.

Voici la solution : le Service domestique de la J.O.C.F. Devant un tel problème, personne ne peut demeurer indifférent. La J.O.C. compte sur l'appui de tous pour mener à bonne fin ce qu'elle a entrepris depuis un an et demi.

Le Secrétariat général de la J.O.C.F.

Source : Mgr Georges Courchesne, Évêque de Rimouski, Mandements et circulaires, Volume III, mars 1941 à septembre 1942, Circulaire au clergé No. 84, 10 novembre 1941

John McWilliams (1854-1921)

L'ancien maire de la Pointe-au-Père, M. John-James McWilliams est mort dans un hôpital de New York à l'âge de 67 ans. Malade depuis près d'un an, il suivait un traitement au radium pour traiter un cancer à l'estomac; malgré toutes les ressources et tous les artifices de la science mis en œuvre par d'éminents médecins pour le sauver, il n'a pu survivre au mal mortel qui le minait depuis quelques mois. Il a succombé mardi matin 6 septembre, ayant à son chevet son fils, Norman, qui demeure à New York.

John-James McWilliams était connu d'un bout à l'autre du Canada et jusqu'en Europe. Sa position de représentant de Compagnies de Navigation transatlantique, particulièrement du Pacifique Canadien, de télégraphiste et de directeur de l'observatoire du Gouvernement à la Pointe-au-Père, et enfin d'agent de la Shipping Federation, le tenait en relations continues et immédiates avec les sommités administratives, commerciales, financières et journalistiques du Dominion, des États-Unis et des pays du vieux monde. Son nom était partout favorablement et avantageusement connu. La nouvelle de sa mort publiée par toute la presse de notre pays a dû être apprise avec un très vif regret par ceux qui le connaissaient, et qui n'ont pas oublié sa parfaite gentilhommerie dans leurs rapports avec lui.

Cet anglo-protestant passa la plus grande partie de sa vie au milieu d'une population exclusivement française et catholique, dans la petite paroisse de Ste-Anne-de-la Pointe-au-Père. Ses relations avec ses concitoyens d'adoption n'ont pas été seulement amicales, mais toutes fraternelles. Par son extrême affabilité, son obligeance à toujours rendre service, son habileté en affaires, son air de grand gentilhomme à l'allure digne et aux manières distinguées, il sut conquérir l'estime profonde et l'amitié inaltérable de ceux au milieu de qui il vivait, et qui d'ailleurs lui devaient beaucoup de reconnaissance.

C'est sans doute John McWilliams qui a individuellement le plus contribué à faire de la Pointe-au-Père ce qu'elle fut et ce qu'elle est : un site naval renommé par son poste de pilotes, son observatoire météorologique, sa station de télégraphie sans fil, etc... le vaste quai qu'il avait réussi, par ses démarches, ses représentations et son entregent, à faire construire par le gouvernement canadien.

La Pointe-au-Père est aussi renommée comme lieu de pèlerinage et par son sanctuaire de la Bonne Sainte-Anne. Quoique « protestant », John McWilliams ne refusait jamais aux directeurs-curés du pèlerinage et à ses concitoyens catholiques aucun service. Son concours leur était parfois précieux dans certaines organisations ou manifestations publiques auxquelles il ne refusait pas de s'intéresser. Il ne faut pas oublier que M. McWilliams fut maire de la Pointe-au-Père pendant de nombreuses années soit de 1891 à 1894, de 1896 à 1907 et de 1909 à 1910. On peut ainsi voir quelle confiance lui avaient vouée ses concitoyens, pourtant de nationalité, de langue et de religion différentes.

Le défunt naquit à Québec. Il vint s'établir à La Pointe-au-Père il y a 42 ans alors qu'il succédait à son beau-frère pour prendre en charge la station navale. Il épousa Mlle Zoé Couillard, fille de Théophile Couillard, avec qui il eut trois enfants, qui lui survivent : Norman, de New York; David, des Télégraphes Nationaux, Québec, et Zoé, épouse de M. l'ingénieur Henri Ortiz, gérant de la ville de Grand-Mère.

Les funérailles de M. McWilliams eurent lieu le 10 septembre 1921 à Rivière-du-Loup. Nous prions les membres des familles McWilliams, Lawson et Couillard d'agréer l'hommage sincère de nos respectueuses condoléances.

Acte de décès de John-James McWilliams (Anglican Church, Rivière-du-Loup)

« John-James McWilliams, aged sixty-seven years, government agent at Father Point, Province of Quebec, died on the sixth day of September, nineteen hundred and twenty-one at New York and was buried on the tenth day of September, nineteen hundred and twenty-one in the Church yard of St-Bartholomew's Church, Riviere du Loup. »

Le mariage de John McWilliams et Zoé Couillard est mentionné à trois endroits :

1) John Mc Williams (fils de John McWilliams et Jane Ross) et Zoé Couillard (fille de Théophile Couillard et de Flore-Hermine Dion) : Contrat Notaire Achille Fournier, Rimouski, **9 août 1880.**

2) James-John-Stanley Mc Williams (fils de John McWilliams et Jane Ross) et Adèle-Zoé Couillard (fille de Théophile Couillard et de Hermine Dion) : Rimouski (St-Germain), le **10 août 1880.** Voici l'acte de ce mariage :

   « Le dix août mil huit cent quatre-vingt, vu la dispense accordée le sept du même mois par Monseigneur Jean Langevin, Évêque de Rimouski, à l'effet de lever la défense de l'Église qui empêche de contracter mariage ensemble Sieur James John Stanley McWilliams, protestant, gardien du phare de la Pointe-au-Père, fils majeur de feu John McWilliams et de Dame Jane Ross, de cette paroisse, d'une part; et Demoiselle Zoé Adèle Couillard, catholique, fille majeure de Sieur Jean Théophile Couillard, marchand, et de Dame Hermine Dion, de cette paroisse d'autre part; vu aussi la dispense de toute publication de bans accordée au même effet par le dit Seigneur Évêque de Rimouski, ne s'étant découvert aucun autre empêchement, nous, prêtre soussigné, avons reçu leur mutuel consentement de mariage en présence de A. Busby, Surintendant de l'Intercolonial, beau-frère et témoin de l'époux, de Jean Théophile Couillard, père de l'épouse, qui, ainsi que l'époux et l'épouse, ont signé avec nous. Lecture faite. »

   R. Ph. Sylvain, ptre-vic.

3) John-James Mc Williams et Zoé Couillard : Aubigny Holy Trinity, Lévis, **11-08-1880.**

   « John James McWilliams, native of the city of Quebec, now at Father Point, telegraph operator, aged twenty-five years, bachelor, and Zoe Adele Couillard, of the parish of Rimouski in the Province of Quebec aged twenty-four years, spinster, were married by public license in the Church of the Holy Trinity, Levis, in this eleventh day of August in the year of our Lord eighteen hundred and eighty by me Ernest Milloughbyking, Minister of the Church of Holy Trinity at Levis and Rector of the Holy Trinity ».

Source :

. Le progrès du Golfe, 9 septembre 1921;
. Une lumière sur la côte, Œuvre de collaboration à l'occasion du centenaire de la Pointe-au-Père (1882-1982);
. microfilms Drouin.

****

Curiosités notariales

Pierre Collins (0373)

Cette chronique a pour objectif de signaler à nos lecteurs des types d'actes notariés peu communs illustrant, à leur manière, les mœurs de nos ancêtres.

Concession de banc par Joseph Heppel à Charles Lavoie rédigée par le notaire Joseph Garon le 12 décembre 1841 (acte 1808).

Pardevant Les Notaires Publics, en la Province du Bas-Canada résidens en la Paroisse de St. Germain de Rimouski, Soussignés:

Furent present, Mr. Joseph Heppel cultivateur demeurant en cette Paroisse, Marguillier En Exercice pour la présente Année de l'œuvre et Fabrique de la sus-dite Paroisse, agissant en cette dite qualité pour et au nom de la dite Fabrique, d'une part,

Et Mr. Charles Lavoie(1) aussi cultivateur demeurant en cette Paroisse, d'autre part, Lequel Sieur marguillier reconnait qu'à la criée et adjudication faite ce jour à l'issue de la messe des bancs placés dans l'Eglise Paroissiale de cette dite Paroisse, en conséquence des trois Annonces faites selon l'usage ordinaire; le dit Charles Lavoie comme plus offrant et dernier enchérisseur, serait devenu adjudicataire d'un des dits bancs, placé dans la nef, le second à gauche dans la grande rangée double du côté de l'épitre pour le prix de quarante quatre chellins et demi courant, et en outre moyennant les Charges, Clauses et Conditions,ci-après mensionnées, et désignées.

Qu'en conformité à la dite adjudication, le Sieur marguillier en sa dite qualité, pour et au nom de la dite Fabrique, concède et délaisse de ce jour, par ces présentes, au dit Charles Lavoie ce acceptant preneur pour lui et Dame Euphemie Parent son Epouse leur vie durant seulement, avec les réserves et exceptions ci-après mentionnées, le banc ci-dessus désigné, pour le dit Charles Lavoie et la dite Dame son Epouse et chacun d'eux pourra en jouir sa vie durante et (j) usqu'à son décès, auquel tems le dit banc retournera de plein droit à la dite Fabrique.

Pourra néanmoins le dit preneur où son Epouse à l'expiration de chaque six mois, c'est-à-dire, le premier Janvier ou le premier Juillet, remettre le dit banc à la Fabrique, pourvû que le marguilliers en exercice d'alors, en ait été prévenu par écrit au moins huit jours d'avance et non autrement.

Cette Concession faite en outre pour et moyennant la rente et le loyer par chacune Année de la durée d'icelle que le dit preneur pour lui et sa dite Epouse promet et s'oblige payer au dit Sieur Heppel en sa dite qualité ou à toute autre personne duement autorisée à recevoir la dite rente chaque Année, le prix écherra Janvier de chaque année, mois payable d'avance.

Sera tenu le preneur de jouir convenablement et de la manière ordinaire du dit banc, et n'y pourra faire aucun changement, addition, ni altération quelconque.

A été expressément convenu entre les parties que dans le cas où le dit preneur s'absenterait de la Paroisse de Rimouski, avec son Epouse,(ou cette dernière en cas de prédécès de son marie,) l'espace de douze mois, pour résider et demeurer dans une autre Paroisse; où dans le cas que le preneur étant décédé, son Epouse convolerait en secondes noces, òu dans le cas que le preneur, où son Epouse après lui, manquerait de payer la dite rente aux termes ci-dessus fixés,

en sorte que la Fabrique fût obligée de poursuivre en Justice pour en être payé; dans tous et telles cas et chacun d'eux, le preneur où son Epouse seront déchus de plein droit de la possession du dit banc, lequel rentrera en la possession de la dite Fabrique, qui pourra procéder à une nouvelle adjudication d'icelui.

Sera tenu le preneur de fournir à ses frais au dit Sieur marguillier une expédition des présentes en forme authentique d'hui en huit jours.

Et pour l'Execution des présentes les dites parties ont élu leurs domiciles chacun en sa demeure actuelle en cette Paroisse Rimouski, AUX-QUELS LIEUX, &c. CAR AINSI, &c. PROMETTANT, &c. OBLIGEAT, &c, RENONCANT, &c. Fait et passé à St.Germain, en la sacristie du lieu l'An mil-huit- cent quarante un le douzième jour du mois de Décembre et le dit Sieur Marguillier ainsi que le preneur déclarés ne savoir signer, après lecture faite.

Note: Comme ce type de contrat devait être rédigé souvent, il fut donc imprimé en laissant des espaces à combler, ce qui explique les fautes évidentes d'orthographe et la typographie étrange du contrat ci-dessus: une relecture avant impression par un correcteur avisé aurait été de mise!

(1) Charles Lavoie (né en 1813) est le fils d'Antoine-Samson Lavoie et d'Angélique Pineault; il a épousé, le 7 janvier 1835, à Saint-Germain de Rimouski, dame Euphémie Parent (née en 1811, fille de François Parent et de Geneviève Réhel).

****

Curiosités généalogiques # 1

Paul Lepage et Scolastique Fournier, le mariage qui n'a pas eu lieu !

Pierre Rioux (219)

Habituellement, les contrats de mariages précèdent de très peu le mariage. Un contrat de mariage inscrit aux greffes du notaire Joseph Ouellet semble particulier. Les coordonnées en sont les suivantes :

Lepage, Paul (Pierre et Geneviève Hion)
Fournier, Scolastique (Joseph-Charles et Reine Lepage)
Contrat de mariage : 1817-12-08 Joseph Ouellet

Toutefois, ce mariage ne semble jamais avoir été célébré. On ne retrace pas le mariage aux registres de Rimouski.

Les deux futurs « non mariés » convolèrent en justes noces ... avec d'autres conjoints !

Paul Lepage épousa, le 8 août 1819 à Rimouski, Marie-Sophie Parent (Jacques et Marie-Désirée Parent). Le contrat de ce mariage est inscrit le 5 août 1819 aux greffes du notaire Ouellet.

Pour sa part, **Scolastique Fournier** épousa, le 16 janvier 1819 à Rimouski, Georges-Charles Fraser (Georges-Charles et Constance Bouillon).

****

DES DICTIONNAIRES GÉNÉALOGIQUES DE FAMILLES

Sylvain Mainville (0735) et Raymond Levasseur (1058)

Parmi les registres BMS (baptêmes, mariages, sépultures) que notre Société met à la disposition des chercheuses et chercheurs, et qui occupent une large part de la documentation qui leur est accessible, figurent des dictionnaires généalogiques de familles, qui regroupent sous un même patronyme les familles d'une localité ou d'une région.

Le présent article en présente quelques-uns, en indiquant la cote sous laquelle chacun peut être repéré sur les étagères.

Tableau généalogique des mariages de Mgr Carbonneau (1041)

*Ces cinq volumes d'un tableau généalogique qui doit trouver place partout où figure Tanguay**, comme l'écrit Monseigneur l'évêque Georges Courchesne dans la préface de cet ouvrage, publié en 1936 par le Séminaire de Rimouski, constituent le Tableau généalogique des mariages célébrés dans les paroisses du diocèse de Rimouski situées dans les comtés de Rimouski, Matane, Matapédia et Témiscouata et dans celles de Sainte-Anne-des-Monts et du Cap-Chat dans le comté de Gaspé.

Les trois volumes de la première série comprennent les mariages célébrés dans chacune de ces quelque 75 paroisses depuis leur origine jusqu'à 1902; les deux volumes de la deuxième série ajoutant les mariages qui y ont été célébrés jusqu'en 1925. Sous réserve que les membres d'une même famille sont réunis dans le même article de l'une ou l'autre série.

Sous un même patronyme, les familles sont rangées selon l'ordre alphabétique du prénom des pères, avec son numéro d'ordre. Un chiffre entre parenthèses après le nom renvoie au numéro d'ordre du père pour le patronyme concerné.

C'est ainsi, par exemple, que se présentent les mariages de la famille de Félix Bérubé :

BÉRUBÉ (suite)

52. FÉLIX			DIONNE, Clarisse
Adèle	St-Simon	17-01-1865	Damour, Jos.-Étienne (12)
Flavie	"	16-01-1872	Canuel Jos.-Octave (12)
Caroline	"	03-02-1874	Marceau, Théophile (10)
Aurore	"	10-02-1885	Bossé, François (17)
Télesphore	"	05-05-1885	Soucy, Marie-Édith (76)
Emma	"	25-11-1895	Marceau, Théophile (10)

Félix est le 52e chef de famille Bérubé.
Il est l'époux de Clarisse Dionne.
Le mariage de leurs 6 enfants mariés a eu lieu à Saint-Simon, à la date mentionnée, avec le conjoint indiqué.
L'époux d'Aurore est le fils du parent Bossé portant le numéro 17.

L'auteur, Charles-Alphonse Carbonneau (1847-1936), natif de Berthier-en-Bas (aujourd'hui Berthier-sur-Mer), avait travaillé comme avocat durant une couple d'années avant de prendre la soutane. Ordonné prêtre à Rimouski le 17 mars 1877, et créé chanoine de la cathédrale 9 mois plus tard, il assume diverses responsabilités administratives au niveau du diocèse et exerce son ministère dans diverses paroisses, soit à titre de desservant soit à titre de curé, notamment au Bic, où il voit à la construction de l'église et du presbytère, avant d'accéder à la fonction de Vicaire général.

Complément à l'ouvrage de Carbonneau (1043)

Un Complément au tableau généalogique du diocèse de Rimouski de Mgr C.-A. Carbonneau a été publié en 1975 par Grégoire Riou (1907-2002), prêtre originaire de Saint-Fabien, qui a passé toute sa vie active au séminaire de Rimouski, y assumant successivement les fonctions d'enseignant, d'assistant-procureur, d'économe et d'archiviste, tout en consacrant ses loisirs aux recherches généalogiques. Il s'agit d'une œuvre de collaboration qui compte plus de 5 800 corrections ou annotations.

Ce généalogiste a aussi fait paraître, entre autres : en 1975, Des milliers d'annotations à mon Tanguay, en 2 tomes (DCT-148) et Diocésains de Rimouski mariés ailleurs (1007); en 1976, Mariages de Trois-Pistoles, 1926-1960 (1060); en 1979, Mariages de Saint-Charles-Garnier (1077).

Édition revue et corrigée du Tableau généalogique de Carbonneau (1000)

En 2009, la SGHR (à l'époque, la Société de généalogie et d'archives de Rimouski) publiait une Édition revue et corrigée du Tableau généalogique des mariages célébrés dans les paroisses du diocèse de Rimouski situées dans les comtés de Rimouski, Matane, Matapédia et Témiscouate et dans celles de Sainte-Anne-des-Monts et du Cap-Chat dans le comté de Gaspé, élaborée par l'une de ses membres, Cécilia Bouchard-Lévesque.

Respectant l'ordre alphabétique des patronymes ainsi que les ordres alphabétique et numérique des prénoms de l'édition originale, l'auteure ajoute les mariages célébrés dans ces familles en dehors du diocèse et après 1925, et elle inscrit les religieux et religieuses qui complètent leur fratrie, tout en recensant d'autres familles. Dans cette édition, la famille de Félix Bérubé se présente ainsi :

BÉRUBÉ

52. FÉLIX	**St-Denis, Kam**	**19-02-1844**	**DIONNE, Clarisse** (Pierre)
Adèle	St-Simon	17-01-1865	D'Amours, Joseph-Étienne (12)
Flavie	St-Simon	16-01-1872	Canuel, Joseph-Octave (12)
Caroline	St-Simon	03-02-1874	Marceau, Théophile (10)
Aurore	St-Simon	10-02-1885	Bossé, François (17)
Télesphore	St-Simon	05-05-1885	Soucy, Marie-Édith (76)
Emma	St-Simon	25-11-1895	Marceau, Théophile (10)
Joseph (religieux)	Fr. Marcian-Alfed	Frères des écoles chrétiennes	Profès en 1878
Arsène (religieux)	Fr. Quintus	Frères des écoles chrétiennes	Profès le 06-08-1890

Le père porte le même numéro d'ordre dans le patronyme Bérubé.
Les lieu et date du mariage des parents sont précisés.
Les parents de l'épouse n'étant pas recensés dans la publication, il y est fourni le prénom du père.
Deux fils sont entrés en religion.

Secrétaire de formation native de Cap-d'Espoir, Cécilia Bouchard a quitté le marché du travail après son mariage pour se consacrer à sa famille, qui comptera 4 enfants, tout en s'impliquant activement dans des organismes communautaires. Passionnée de généalogie depuis 25 ans, elle est une bénévole de longue date de notre Société. Elle a publié en 2003, les Mariages de Gaspé-Est, 1752-1941, et complété les Descendances des ancêtres Bouchard (Clément et Michel) et Lévesque (Robert et Maurice), un dictionnaire de quelque noms, accessible sur le site de la société, au sghr.ca. Voir numéro 125, pages 20-21.

(À suivre)

ADDENDUM

La liste des ouvrages recensés dans le numéro 134 portant sur les Écossais aurait dû inclure un 3e ouvrage :

Des Écossais à Rivière-du-Loup et leurs descendants (1763-2004), publié en 2006 par l'historienne et maître généalogiste agréée Jeannine Ouellet, auteure, notamment, d'Une famille du Bas-du-Fleuve se raconte... des Ouellet et des Lavoie, plus de 300 ans d'histoire, en 1988 (O-3), de C'est notre histoire... Saint-André de Kamouraska 1791-1991, en 1991 (MSA-08), et coordonnatrice de la publication Saint-Ludger, ses gens, son histoire de 2005 (MR-72).

Un contrat de mariage en Nouvelle-France et un mariage en France... mais pas avec la même femme

Pierre Rioux (219)

Le fichier *Origine*[1] mentionne que Joseph Renaud dit Labonté est originaire de Nantes. Dans cet article, nous détaillerons quelques renseignements généalogiques supplémentaires et apporterons quelques corrections sur les données déjà connues sur sa famille.

Mentionnons d'abord ce qu'indique ce fichier à son sujet :

> *Joseph Renaud dit Labonté serait né vers 1699 à Nantes (Loire-Atlantique). Il est le fils de Sébastien Renaud et Martine Devau qui se seraient mariés le 17 février 1699 à la paroisse de Saint-Laurent de Nantes*[2]*. La première mention au pays daterait de 1729. Il était soldat recrue des troupes de la marine, compagnie de Boishébert. Ses grands-parents paternels sont Sébastien Renaud et Mathurine Leguay. Ses grands-parents maternels, André Devau et Margine Raguin.*

Quelques corrections doivent être effectuées à ces affirmations. Le mariage de ses parents a eu lieu le 10 février 1699 (non le 17) et est inscrit à la paroisse Saint-Léonard de Nantes (non Saint-Laurent)[3]. Selon les actes, le nom de famille de sa mère est écrit Devau ou Duvau. Sa grand-mère maternelle est Martine Raguin (non Margine).

Le 18 avril 1830, un contrat de mariage (notaire Dubreuil) unit Joseph Renaud à Catherine-Thérèse Bourget (Claude et Marie Couture) ... et puis plus rien .... ! Aucun acte d'état civil ne mentionne son nom par la suite, pas même un acte de mariage, ni la naissance d'enfants [4] et il se fait tout aussi discret au niveau des actes notariés[5].

Catherine Bourget est décédée le 15 mars 1759 et sa sépulture est inscrite au registre de Notre-Dame de Québec le 16 mars. Toutefois, peut-être n'a-t-il jamais vécu avec Catherine Bourget. On n'a jamais localisé l'acte de mariage et, surtout, à son décès, cette dernière est qualifiée de « fille » sans mention de son conjoint « Joseph Renaud »[6].

---

[1] Fédération québécoise des sociétés de généalogie, *Joseph Renaud/Labonté*, www.fichierorigine.com/detail.php?numero=243507

[2] La date et la paroisse sont erronées.

[3] Source : acte de mariage Sébastien Renaud et Martine Devau. Cet acte de mariage peut être consulté sur le site des Archives départementales de Loire-Atlantique Nantes- Saint-Léonard- 1699 – BMS 3E109/108- Vue 3 – Collection départementale ou sur le site des Archives Municipales de Nantes. Les autres actes mentionnés à Saint-Léonard et Saint-Nicolas de Nantes peuvent aussi y être retrouvés.

[4] Desjardins, B. (2003) *Dictionnaire généalogique du Québec ancien des origines à 1765*, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur; Programme de Recherche en démographie Historique (2002) *Répertoire des actes de baptême, mariage et sépulture du Québec ancien 1621-1799*, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur

[5] *Parchemin – banque de données notariales (1626-1794).* Montréal, Archiv-Histo.

[6] À son décès, on l'a dit depuis longtemps au service de M. Fournel.

Les recherches effectuées aux Archives municipales de Nantes m'ont permis de trouver des éléments nouveaux sur cet individu et sa famille. Son acte de naissance a été localisé. Joseph Renaud est né et a été baptisé à Nantes (paroisse Saint-Léonard) le 3 janvier 1700[7]. La transcription de l'acte est la suivante[8] :

> *Ce troisième jour de janvier mil sept cent a esté baptisé le jour de sa naissance Joseph fils de Sébastien Renaud et de Martine Duvau ses père et mère, a esté parain Joseph Lacoste[9] marchand et maraine Renée Métayer femme de Gassien Garnier qui ne sait signer*
>
> *René Louis Lejambu prêtre*

Joseph Renaud retourne en France. Il se maria (ou se remaria !) à Nantes (paroisse Saint-Léonard) le 17 février 1749 à Perrine Macé (Martin et Marie Gaillard)[10]. Il a au moins huit frères et sœurs comme l'indique la fiche de famille suivante.

Fiche de famille de Sébastien Renaud et Martine Duvau/Devau

Sébastien Renaud[11] (Sébastien / Mathurine Leguay[12])
Martine Duvau[13] (André[14] / Martine Raguin)
Mariage : 1699.02.10, Nantes (St-Léonard), Loire-Atlantique

Enfants
1- Joseph Renaud (Voir contrat de mariage entre Joseph Renaud et Catherine Bourget, page 110)

. Naissance n : 1700.01.03b : 1700.01.03 Nantes (St-Léonard)
. 1er Mariage Catherine Bourget (Claude / Marie Couture), 38 ans
. 30 ans cm : 1730.04.18 Notaire Dubreuil

[7] Source : acte de baptême de Joseph Renaud et Martine Devau. Cet acte peut être consulter sur le site des Archives départementales de Loire-Atlantique Nantes- Saint-Léonard- 1700 – BMS 3E109/108- Vue 1 – Collection départementale

[8] Transcrit tel que lu.

[9] Le parrain a signé.

[10] Jusqu'ici, je n'ai pas retracé l'acte de décès de Joseph Renaud.

[11] Sébastien Renaud a été baptisé le 19 février 1672 à Saint-Sébastien, Loire-Atlantique. Son métier mentionné dans plusieurs actes est boutonnier.

[12] Sébastien Renaud et Mathurine Leguay ont eu au moins un autre fils soit : Pierre marié le 25 janvier 1697 à Reze Lès Nantes à Jeanne Ollive (Jean et Janne Poulain)

[13] Martine Duvau est décédée le 29 mars 1752 et l'acte de sépulture est inscrit le 30 mars 1752 à Nantes (Saint-Nicolas).

[14] André Duvaux (orthographe à son décès) : sépulture le 10 avril 1680 à Nantes (Hôtel-Dieu).

. 2ième Mariage Perrine Macé[15] (Martin / Marie Gaillard[16]), 27 ans
. 49 ansm : 1749.02.17Nantes (St-Léonard)

2- François Renaud
. Naissance n : 1701.03.07 b : 1701.03.08 Nantes (St-Léonard)

3- Louise Renaud
. Naissance n : 1704.11.28 b : 1704.11.28 Nantes (St-Nicolas)

4- Simon Renaud
. Naissance n : 1705.09.22 b : 1705.09.22 Nantes (St-Nicolas)

5- Jean Renaud
. Naissance n : 1708.04.07 b : 1708.04.08 Nantes (St-Nicolas)

6- Marie Renaud
. Naissance n : 1710.03.25 b : 1710.03.25 Nantes (St-Léonard)

7- Martine Renaud
. Naissance n : ? b : 1711.10.14 Nantes (St-Léonard)
. Mariage François Cartereau (Pierre / Marguerite De Nieco)
1746.02.08 Nantes (St-Léonard), Loire-Atlantique

8- Janne[17] Renaud
. Naissance n : 1713.02.24 b : 1713.02.24 Nantes (St-Léonard)
. Décès d :? S : 1715.02.26 Nantes (St-Léonard)

9- Susanne Renaud
. Naissance n : 1714.11.24 b : 1714.11.25 Nantes (St-Léonard)

Remerciements :
Cette recherche a principalement été effectuée à l'été 2014 à partir des registres originaux de Nantes consultés aux Archives municipales de Nantes. L'auteur tient à remercier les employés de ce centre pour leur aimable collaboration.

[15] Perrine Macé : n : 1721.04.20 b : 1721.04.20 Haute Goulaine (Sainte-Radegonde), Loire-Atlantique.

[16] Martin Macé et Marie Gaillard : m : 1715.07.02 Haute Goulaine (Sainte-Radegonde), Loire-Atlantique.

[17] Jeanne à son décès.

CONTRAT DE MARIAGE ENTRE **JOSEPH RENAUD**, FILS DE DÉFUNT SÉBASTIEN RENAUD ET DE MARIE DUVAU, ET **CATHERINE BOURGET**, FILLE DE DÉFUNTS CLAUDE BOURGET ET DE MARIE COUTURE.

18 avril 1730 **(Notaire Jean-Étienne Dubreuil)**

Par-devant les notaires royaux en la _
prévôté de Québec, soussignés, y résidant. Furent présents _
en leurs personnes Joseph Renaud, fils de défunt Sébastien _
Renaud et de Martine Duvau, ses père et mère, de la ville _
de Nantes en Bretagne, paroisse Saint-Laurent, pour lui et _
en son nom d'une part; et Catherine Bourget, fille des _
défunts Claude Bourget et [de] Marie Couture, ses père et _
mère, pour elle et en son nom d'autre part. Lesquelles parties _
suivant l'avis de leurs parents et amis, ~~ont fait entre elles~~ _
savoir : de la part dudit Renaud les sieurs Christophe _
Dubois, Julien Perdrière et de la part de ladite Bourget _
Louis Bourget, son frère, André Lange, beau-frère, _
à cause de Marianne Bourget #, sa femme. Ont fait _
ensemble les accords, traités et conventions de mariage _
ci-après déclarés. C'est-à-savoir que lesdits Joseph _
Renaud et Catherine Bourget ont promis et promettent _
se prendre l'un et l'autre par nom et loi de mariage et _
icelui faire et célébrer en face de notre mère la sainte _
église le plutôt que faire se pourra et qu'il sera _
délibéré entre eux pour du jour dudit mariage être _
uns et communs en tous biens meubles, conquêts _
immeubles qu'ils auront et feront pendant et constant _
ledit mariage. Se prennent les futurs époux aux _
droits à chacun d'eux appartenant échus et à _
échoir sans être tenus des dettes l'un de l'autre _
faites et créées avant ledit mariage; et si aucunes _
se trouvent, elles seront payées et acquittées sur les biens _
de celui qui les aura créées. Et a le futur époux doué _
et doue la future épouse du douaire coutumier ou du _
douaire préfix de la somme de cinq cents livres au _
choix de la future épouse à prendre sur tous les biens _
du futur époux ~~du jour de~~, lesquels en demeureront _
chargés et affectés et hypothéqués du jour de la célébration _

(fin de la première page)

#
Monsieur Maître
Jean-François
Hazeur, conseiller
au Conseil
au Conseil [sic] au
Conseil Supérieur
de Québec,
Maître Jean Meschin
huissier.

dudit mariage. Le préciput sera égal et réciproque de _
de [sic] la somme de deux cents cinquante livres à prendre _
par le survivant sur les biens meubles de leur _
communauté, hors part, sur le pied de la prisée qui _
en sera faite par l'inventaire et sans crue ou ladite _
somme en deniers comptants au choix du survivant _
avec les linges et hardes à son usage et lit garni _
tel qu'il sera pour lors. Et le cas avenant que le _
futur époux décède avant la future épouse, elle _

pourra si bon lui semble renoncer à ladite communauté. _
Ce faisant, remporter franchement et quittement tout _
ce qui lui serait avenu et échu par succession, donation _
ou autrement avec ses dits douaire, préciput et linges _
hardes à son usage et lit garni tels que dessus sans être _
tenue des dettes de ladite communauté, encore bien _
qu'elle s'y fut obligée et qu'elle y fut condamnée. _
Pour laquelle reprise, elle aura son hypothèque sur _
tous les biens du futur époux du jour et date des présentes. _
Et pour la bonne amitié que les futurs ont l'un _
pour l'autre et pour s'en montrer de véritables _
marques, ils se sont fait et font ~~pour~~ par ces présentes _
donation mutuelle et réciproque entre vifs _
chacun d'eux. Ce acceptant de tous et chacun _
les biens meubles, conquêts immeubles, acquêts ~~et~~ _
~~meubles~~ mesmesme [sic] des propres pour par le _
survivant, ses hoirs et ayant causes, en jouir en _
toute ~~propre~~ propriété à perpétuité comme _
de chose à lui appartenant en vertu des présentes. _
Ce don mutuel ainsi fait au cas qu'il n'y ait, lors _
du décès du premier mourant, aucun enfant vivant _
de leur mariage. Auquel cas qu'il y en ait, ledit don _
mutuel sera nul et comme non fait. Et pour faire _
(fin de la deuxième page)

insinuer les présentes dans les quatre mois de _
l'ordonnance partout où besoin sera, les futurs époux _
ont fait et constitué leur procureur général et _
spécial le porteur d'icelles, auquel ils donnent _
pouvoir de se faire et d'en requérir acte. Car ainsi _
&. Promettant &. Obligeant &. Renonçant &. _
Fait et passé audit Québec, étude " des dits notaires, le _
dix-huit avril mille sept cent trente, après-midi. Et ont _
les sieurs Hazeur, Lange, Bourget, Dubois et notaires _
signés. Et ont les futurs époux et autres ci-devant _
nommés déclaré ne savoir signer de ce enquis suivant _
l'ordonnance. Lecture faite. Cinq mots raturés de nulle valeur. _

Louis bourget *andre Lange*
christophe Dubois
J.f. hazeur (paraphe)
J. meschin (paraphe)
Rageot (paraphe) *Du Breuil* (paraphe)

"
de Dubreuil.

Déchiffrement effectué par Guy Perron, paléographe
2014-09

Le Centre de recherche de la SGHR, ouvert 29 heures/semaine

	Avant-midi	Après-midi	Soirée
Lundi	9h - 11h30	13h – 16h	----------
Mardi	9h - 11h30	13h – 16h	19h – 21h
Mercredi	9h - 11h30	13h – 16h	19h – 21h
Jeudi	9h - 11h30	13h – 16h	----------
Samedi	---------	13h – 16h	

Le Centre de recherche fermera ses portes du dimanche 20 décembre au 3 janvier. Réouverture **le 4 janvier à 13h.**

IMPORTANT : À partir du 4 janvier 2016, le centre de recherche sera fermé les lundis en avant-midi et les jeudis en avant-midi.
Voir Mot du président en page 87.

Nouveaux membres

1826	Martin Lepage	Métis-sur-mer, Québec
1827	Chantal Charest	Rimouski, Québec
1828	Gaston Fortin	Rimouski, Québec
1829	Georges Verreault	Rimouski, Québec
1830	Allen J. Voisine	Caribou, Maine
1831	Gaétane Dubé	Chandler, Québec

****

Avis de recherche - Notre société de généalogie est à la recherche d'un de ses membres ayant des aptitudes en comptabilité pour seconder à l'occasion l'actuel trésorier dans sa tâche et le remplacer pendant de courtes périodes. Si le travail vous intéresse, n'hésitez pas à contacter le président de la SGHR, Guy Bernier, ou l'actuel trésorier, Claude-C. Fortin. Leurs coordonnées apparaissent dans les informations générales. Merci

****

In memoriam – M. Patrice D'Astous, membre # 719, époux de Mme Andrée Dubé, décédé le 2 novembre 2015 à l'âge de 84 ans. Nos condoléances à la famille.

Joyeux Noël
et une
Bonne Année 2016.

Un merci particulier à nos membres bénévoles
qui assurent par leur travail la pérennité de notre Société.

ADRESSE DE RETOUR
L'Estuaire généalogique
Société de généalogie
et d'histoire de Rimouski
110, rue de l'Evêché Est
Rimouski (Québec) G5L 1X9

Imprimé
poste-publications
port payé à Rimouski
Enregistrement
#40049995

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Porte-parole de l'opposition officielle en matière de lutte à la pauvreté, de solidarité et d'économie sociale

Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, bureau 2.137
Québec (Québec) G1A 1A4
Tél. : 418 644-1386 | Téléc. : 418 644-7851
Bureau de circonscription
320, rue St-Germain Est, local 400
Rimouski (Québec) G5L 1C2
Tél. : 418 722-9787 | Téléc. : 418 725-0526
harold.lebel.rimo@assnat.qc.ca

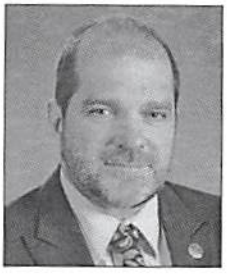

Harold LeBel
Député de Rimouski

RELIURE

Relieurs
St-Pierre & Turcotte enr.

Léo Turcotte
Propriétaire, relieur

21, boul. René-Lepage Est
Rimouski (Québec) G5L 1N8
Tél. : Rés. : (418) 724-4377
Cell. : (418) 730-5812

AREQ
CSQ

105, rue St-Jean-Baptiste Ouest
Rimouski (Québec)
G5L 4J2